



Corbeil-Essonnes le 11 octobre 2023

A Monsieur Michel Bisson,
Président de l'agglomération Grand Paris Sud Sénart Seine Essonne

Objet : visite du Cirque du 09/10/2023 / remarques et informations

Monsieur le président,

Suite à la dernière visite du 9/10/2023 dans le Cirque de l'Essonne et aux nombreux échanges qui en ont résulté, nous souhaitons vous faire part de nos remarques et suggestions concernant les aménagements prévus et les travaux en cours dans le coteau.

1. Aménagement de la partie basse du Cirque

Nous souhaitons, et ce, depuis les premières réunions de COPIL :

- un minimum d'assises dont une bonne majorité à l'ombre, sur la pointe de Lisses ;
- une zone de transition conséquente et efficace en bordure de la butte, côté ouest ;
- la même chose entre le fond de la zone enherbée du stade de Robinson et la voie des Roches st Jean pour préserver la zone humide proche - zone de tranquillité projetée (tritons crêtés et ponctués) ;
- replanter des arbres de hautes tiges afin de limiter l'impact de l'éclairage nocturne du stade sur la biodiversité ;
- aménager un seul ponton assez large pour se croiser (au lieu des 4 prévus) au-dessus du fossé séparant le fond du stade du chemin afin de préserver au mieux la tranquillité de la biodiversité de la zone humide.

Nous aurions voulu entendre au cours de cette visite que certains aménagements avaient été pensés et conçus en faveur de la biodiversité. Ce ne fut pas le cas.

Nous réitérons notre réserve quant à l'opportunité de créer 2 parkings de 5 places et 20 places à proximité immédiate des entrées du Cirque. Il y a en effet des risques forts pour que ces parkings soient occupés par les riverains ou sujet à des trafics en tout genre. Ceux, déjà existants, situés au Parc Robinson et le long de la rue Fernand Laguide sont, de notre point de vue, amplement suffisants.

2. Etude du fonctionnement hydraulique du Cirque

En début de visite, nous avons émis des remarques sur l'un des documents joints à l'invitation du dernier COPIL (notes / études de fonctionnement hydraulique et hydrogéologique / Cirque 2019) qui nous sont parvenus bien tardivement. Malgré cela, nous souhaitons amener les commentaires suivants :

- l'ensemble du bassin versant n'a pas été pris en compte dans l'étude de fonctionnement hydraulique du Cirque. Manquent la zone des Granges à Corbeil-Essonnes et celle de Villabé village.
- de plus, les données pluviométriques ne comprennent pas celles de ces 10 dernières années (pages 21 à 24 de l'étude de fonctionnement hydraulique / données pluviométriques / 3.1.1 précipitations moyennes ; données relevées sur la période 1948-2009)

C'est méconnaître la crue centennale de la rivière Essonne en 2016 et les inondations de 2018, et donc les évolutions probables de la pluviométrie dues au changement climatique.

3. Travaux d'aménagement du coteau

- La route s'est encore élargie d'environ 30cm, la couche de calcaire s'arrête désormais à l'aplomb de la pente. Pourquoi ?

Corbeil-Essonnes-Environnement
Association déclarée n°W912001630, fondée en 1983, adhérente d'Essonne Nature
Environnement

3 boulevard Jean Jaurès 91100 Corbeil-Essonnes
confluence91@orange.fr www.confluence-91.org
<https://www.facebook.com/CorbeilEssonnesEnvironnement/>

- La buse, nouvellement posée sous la route pour réalimenter la zone humide à mi-coteau a été disposée de telle façon qu'elle alimente la pente ! Cette zone humide risque de dépérir, alors qu'elle pourrait être un support pédagogique facilement accessible aux enfants et adultes qui y trouveraient une bonne partie de la flore d'une zone humide.



Mme Sannier en est convenue lors de nos échanges sur site.

Dans cette optique, pourrait-on envisager de creuser, en travers de la route, un fossé de la largeur de cette zone et de poser un platelage ?

(Annexe 4 de la convention « *Les aménagements devront être adaptés à la nature des espaces traversés, à leur fragilité et à leurs caractéristiques écologiques.* »)

- En bas du coteau, une buse a été nouvellement posée sous la route. Nous distinguons bien le tracé du ruisseau en aval de la buse mais qu'en est-il de l'amont ?

(page 11 / convention « *rétablir le fonctionnement hydrologique naturel* »)



- Est-il prévu d'implanter des assises en contrebas du belvédère de mi-coteau situé au-dessus des enrochements calcaires? C'est le seul point de vue dégagé vers le fond de vallée et la zone humide. Il serait dommageable de polluer la vue de ce paysage par ces aménagements.

- Nous souhaitons savoir si un plan de gestion de l'entretien du site est en cours d'élaboration avec les recommandations décrites dans la convention « *L'entretien sera assuré par la CAGPS. La communauté conduira cet entretien selon des principes de gestion écologique favorables à la faune et la flore.* » Quels engins allez-vous utiliser pour l'entretien du site et quels sont leurs caractéristiques.

Au cours de la visite, nous avons appris qu'une convention pour la sécurité du site avait été rédigée et signée par les 3 communes. Nous vous remercions de nous en adresser un exemplaire.



CORBEIL-ESSONNES-ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à nos différentes remarques et propositions et de leurs bonnes prises en compte par vos services. Notre unique volonté est d'apporter une contribution positive et pertinente au projet d'aménagement du Cirque de l'Essonne, avec le souci constant du respect de sa biodiversité et de ses écosystèmes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
Claude Combrisson